

LES MINES TERRESTRES

Numéro Spécial

Les Nations Unies

et

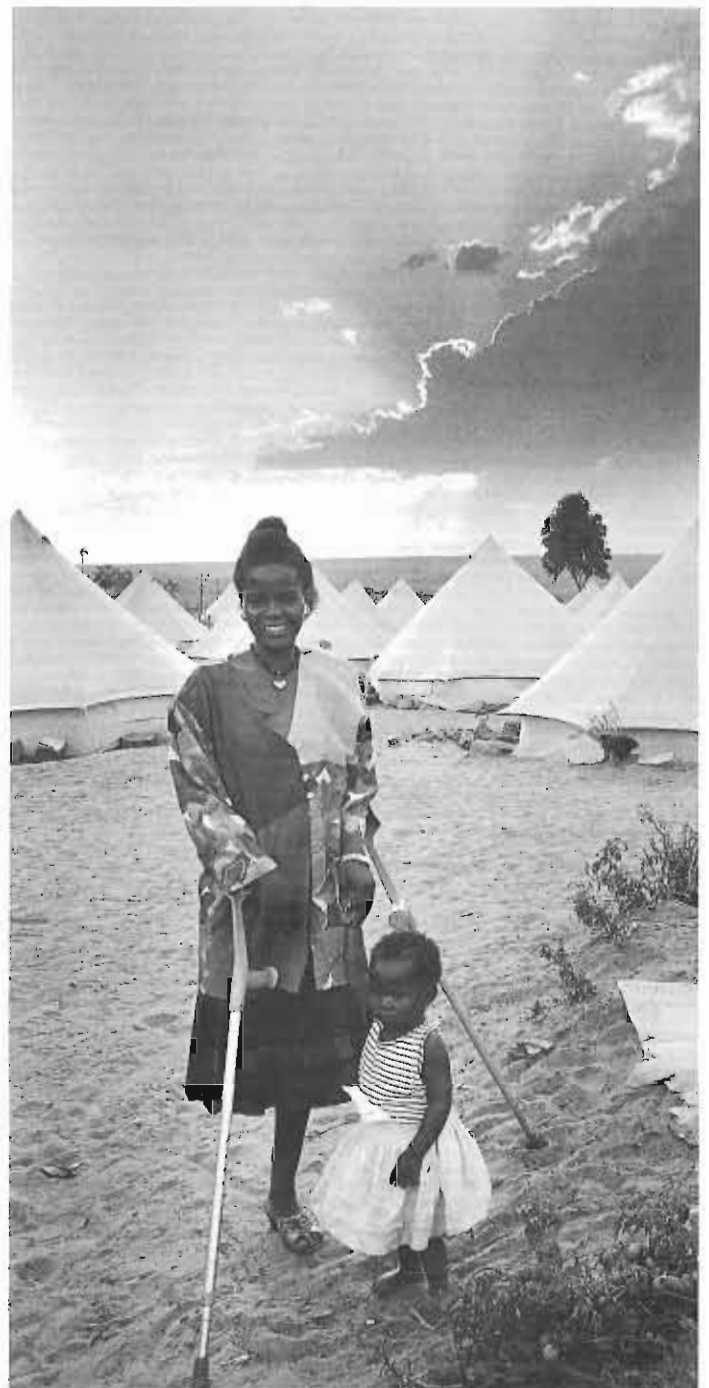
la lutte contre

les mines



United Nations
Nations Unies

Novembre 1999



En quoi consiste la lutte contre les mines ?

Près d'un tiers des pays du monde sont, à des degrés divers, contaminés par les mines terrestres et les engins non explosés. Les pays les moins avancés, qui luttent pour satisfaire ne serait-ce que les besoins les plus élémentaires de leurs populations, sont parmi les plus gravement affectés. Dans le passé, le problème était presque exclusivement défini en termes quantitatifs par le nombre estimatif de mines enfouies de part le monde. Cette approche, commode mais contestable, ne permet pas de refléter dans toute leur horreur les conséquences multiples de ces armes pernicieuses. Ce n'est que récemment que les effets indirects des mines terrestres, comme la marginalisation économique et le traumatisme dont souffrent les victimes, ont été véritablement reconnus.

C'est en définitive la société civile qui, le plus souvent, subit les plus grands effets physiques et psychologiques de ces armes indétectables qui tuent sans discrimination. Au cours des dix dernières années les mines terrestres ont fait des dizaines de milliers de victimes civiles bien après la fin des conflits et le départ des combattants. La grande majorité des victimes tend à appartenir aux secteurs les plus pauvres de la société, où ne serait-ce que survivre est un défi chaque jour renouvelé. La présence, ou la crainte de la présence, de seulement quelques mines antipersonnel peut bouleverser la vie d'une communauté tout entière. Les agriculteurs les moins fortunés, les réfugiés en fuite, les personnes déplacées dans leur propre pays et en particulier les femmes et les enfants sont parmi les plus vulnérables. Ceci donne au problème une ampleur considérable de nature véritablement humanitaire.

La plupart des programmes nationaux et locaux de lutte contre les mines ont mis l'accent sur les activités de déminage. Un certain nombre de gouvernements ont ainsi réussi à contrôler la situation à l'intérieur de leurs propres frontières. Néanmoins, la persistance de conflits régionaux et internes a eu souvent pour effet de réduire à néant les résultats des opérations de déminage. Des terres agricoles demeurent en friche, des routes fermées et des villages abandonnés. Le problème est complexe, et le déminage ne constitue qu'un élément de la solution.

Pour les Nations Unies, la lutte contre les mines est multidimensionnelle et se fonde sur les principes humanitaires les plus élémentaires. Elle se caractérise par une série d'activités visant à atténuer les effets que les mines terrestres affligent à la société civile. La lutte contre les mines ne concerne pas tant les mines elles mêmes que les populations affectées par les mines. Ses objectifs, bien que techniques dans la pratique, sont en fait essentiellement humains. Le but de la lutte contre les mines des Nations Unies est simple : il s'agit de recréer un environnement où les populations puissent vivre en sécurité, où les besoins des victimes soient satisfaits et où l'activité économique et le développement puissent reprendre.

Les principaux volets de la lutte contre les mines des Nations Unies

- Mise en garde des populations contre le danger des mines et diffusion d'informations sur les comportements à adopter
- Relevage des zones minées, cartographie, marquage et déminage proprement dit
- Assistance aux victimes, y compris rééducation et réinsertion
- Dénonciation du recours aux mines et soutien à une interdiction totale des mines antipersonnel



Organismes des Nations Unies participant à la lutte contre les mines

UNMAS	-	Coordination de l'ensemble des activités de lutte contre les mines des Nations Unies
PNUD	-	Développement des capacités locales de lutte contre les mines, suivi des conséquences socio-économiques du problème
UNICEF	-	Sensibilisation et éducation des populations affectées par les mines
OMS	-	Suivi de l'impact des mines sur la santé publique
UNOPS	-	Mise en oeuvre des programmes de lutte contre les mines des Nations Unies
BIRD	-	Financement de programmes de lutte contre les mines dans le cadre du développement et de la reconstruction
DAD	-	Suivi des questions liées au désarmement, et notamment au Traité d'Ottawa
BCAH	-	Suivi des conséquences humanitaires du problème des mines
HCR	-	Responsable de la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées
PAM	-	Responsable de l'assistance alimentaire et du développement agricole

L'Organisation des Nations Unies...

- suit** la menace posée par les mines terrestres dans le monde,
- définit** l'ampleur et l'impact du problème,
- définit** les priorités d'action,
- collabore** avec les gouvernements concernés pour mettre en place des programmes de lutte,
- encourage** le développement de nouvelles technologies.



Le Service de lutte contre les mines de l'Organisation des Nations Unies

Principales fonctions du Service de lutte contre les mines (UNMAS)

Représenter l'Organisation des Nations Unies devant les principales instances internationales

Définir la politique de lutte contre les mines des Nations Unies, et élaborer une stratégie d'action sur cinq ans

Coordonner la lutte contre les mines avec les autres organismes du système des Nations Unies et les partenaires extérieurs

Évaluer et suivre le problème et centraliser les informations relatives aux mines et à la lutte contre les mines

Fixer un ordre de priorité pour les missions d'évaluation et les opérations de relevé

Superviser les activités de déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix et développer des programmes de lutte en cas d'urgences humanitaires

Évaluer et suivre les programmes nationaux et locaux de lutte

Élaborer et promouvoir des normes et procédures opérationnelles en matière de lutte contre les mines

Coordonner la mobilisation des ressources

Gérer et administrer le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines

Dans le cadre des réformes décidées par le Secrétaire général en 1997, le Service de lutte contre les mines (UNMAS) a été créé en tant que point focal chargé de coordonner toutes les activités de lutte contre les mines conduites par les divers départements et institutions des Nations Unies. Sous son impulsion, une politique de lutte contre les mines a été développée, définissant les principes élémentaires de la lutte contre les mines des Nations Unies, et clarifiant les rôles et responsabilités des différents partenaires du système des Nations Unies en ce domaine. L'UNMAS est responsable de la mise en oeuvre de cette politique qui a pour but de réduire les souffrances causées par les mines de par le monde. Ses activités ne sont pas financées par le budget régulier de l'ONU, mais par des contributions volontaires.

Développement et coordination de la politique des Nations Unies en matière de lutte contre les mines

En tant que point focal, l'UNMAS est responsable du développement et de la coordination de la politique des Nations Unies en matière de lutte contre les mines. En 1998, il a ainsi supervisé, en collaboration avec dix autres entités des Nations Unies, l'élaboration d'un document intitulé « Lutte contre les mines et coordination : la politique des Nations Unies ». Ce document définit les principes fondamentaux de la lutte contre les mines au sein des Nations Unies et les responsabilités des principaux acteurs concernés. C'est sur la base de ce document que l'UNMAS poursuit son travail de coordination et a rédigé, en 1999, un plan stratégique de lutte contre les mines sur cinq ans.

Évaluation et suivi de la menace présentée par les mines terrestres

L'une des principales responsabilités de l'UNMAS consiste à évaluer et suivre la menace que représentent les mines terrestres dans le monde de façon à identifier les besoins d'assistance et élaborer des stratégies de lutte. En 1999, six missions inter-agences et multi-sectorielles d'évaluation ont été conduites en Equateur, en Jordanie, au Liban, en Namibie, au Pérou et au Zimbabwe. Ces missions ont pour objectif de définir l'ampleur et la nature du problème posé par les mines et les engins non explosés dans les pays affectés, d'identifier les facteurs qui favorisent ou entravent la mise en oeuvre de programmes de lutte, et de formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble comprenant notamment des dispositions institutionnelles pour la coordination et l'exécution des activités requises.

Mise en oeuvre de nouveaux programmes et appui aux programmes existants

Depuis la mise sur pied, en 1988, d'un programme de lutte contre les mines en Afghanistan, les Nations Unies ont considérablement renforcé leurs activités sur le terrain. Conformément à la politique élaborée dans ce domaine, c'est le PNUD qui est responsable de fournir l'appui nécessaire aux programmes intégrés de lutte contre les mines sur le long terme. C'est ainsi que le PNUD appuie, par exemple, les programmes en cours en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Laos et au Mozambique, même si la plupart de ces programmes ont été mis sur pied par le Département des opérations de maintien de la paix ou par l'ancien Département des affaires humanitaires. Les programmes d'Afghanistan et d'Iraq, pour leur part, relèvent de la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et du Programme "pétrole contre nourriture" en Iraq. Le Service de lutte contre les mines, par ses conseils et ses activités de suivi, reste néanmoins impliqué dans tous ces programmes. En Croatie, l'UNMAS demeure directement responsable du programme d'assistance antimines dont l'agent d'exécution est le Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS). L'UNMAS appuie également la lutte contre les mines dans le

contexte des opérations de maintien de la paix et, à ce titre, a coordonné la mise en place d'un programme au Kosovo.

Gestion de l'information

Du fait de l'ampleur du problème des mines, du nombre considérable de facteurs à prendre en compte, et du nombre de partenaires impliqués dans la lutte, la mise en oeuvre d'un système d'information efficace est une priorité pour l'UNMAS. Un tel système d'information apportera un soutien essentiel à la planification, la gestion, et le suivi des programmes sur le terrain. Il servira non seulement aux partenaires des Nations Unies, mais aussi aux autres partenaires. Un accord a été conclu pour le développement d'un tel système entre l'UNMAS et le Centre international de déminage humanitaire de Genève. La première phase du projet, le développement d'un module terrain, vient tout juste de se conclure. Le module en question est déjà utilisé au Kosovo. Il sera progressivement mis à la disposition des autres programmes s'ils le souhaitent.

Gestion de la qualité et technologie

L'UNMAS poursuit sans relâche son oeuvre d'élaboration et de promotion de normes techniques et de normes de sécurité en matière de lutte contre les mines. Les Normes internationales relatives au déminage humanitaire publiées en 1998 seront revues et mises à jour en l'an 2000. Des principes directeurs concernant les activités de sensibilisation au danger posés par les mines ont également été élaborés sous l'égide de l'UNICEF et avec la collaboration de l'UNMAS et de nombreux autres partenaires. S'agissant de l'aide aux victimes, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est l'organisme du système des Nations Unies qui est responsable d'examiner avec les autres partenaires intéressés, comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la nécessité de promulguer des normes ou principes directeurs supplémentaires. D'une façon générale, s'agissant de gestion de la qualité et de technologie, l'UNMAS a été appelé à assumer un rôle important en collectant et en diffusant les informations nécessaires et en élaborant les normes requises.

Plaidoyer et sensibilisation au danger des mines

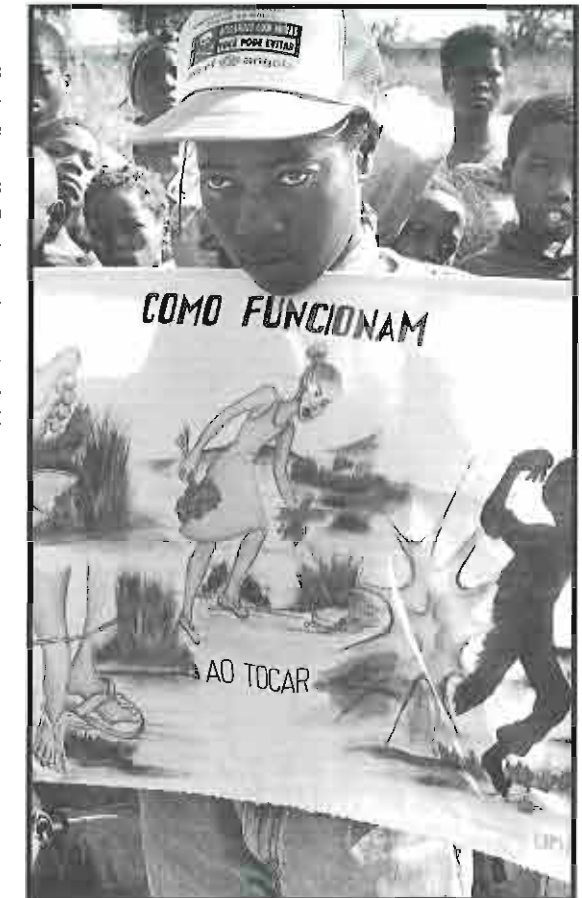
Les activités de plaidoyer et de sensibilisation au danger présentées par les mines font partie intégrante des efforts entrepris au plan international pour débarrasser le monde des mines terrestres. Au cours des deux dernières années, le Service de lutte contre les mines a joué un rôle de premier plan à cet égard en élaborant des documents d'information visant à stigmatiser l'utilisation des mines terrestres et à soutenir une interdiction totale de ces armes. Plus de 250 000 affiches, tracts, opuscules, bandes vidéo et autocollants divers, ainsi que le bulletin d'information "Mines terrestres", ont été diffusés dans le monde entier auprès de dizaines de milliers d'institutions, de décideurs et de particuliers pour combattre l'emploi des mines.

Des simulateurs de champs de mines et divers expositions ont également beaucoup contribué à susciter une prise de conscience accrue des dangers présentés par les mines, en particulier dans les pays qui ne sont pas directement affectés par le problème. L'UNMAS a entrepris d'améliorer son simulateur et de préparer un CD-ROM consacré à la lutte contre les mines qui servira à la fois d'instrument de plaidoyer et d'outil pédagogique.

Mobilisation des ressources

La très grande majorité des activités de lutte contre les mines entreprises sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies sont financées au moyen de contributions volontaires. La mobilisation de ressources constitue par conséquent un aspect capital de la lutte contre les mines de l'ONU. En sa qualité de point focal, l'UNMAS coordonne les activités de mobilisation des ressources et gère le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines. Il prépare chaque année un « portefeuille de projets de lutte contre les mines » qui comprend notamment une brève description de tous les programmes et projets entrepris dans ce domaine par le PNUD, l'UNICEF et les autres institutions ou programmes des Nations Unies, ainsi qu'une indication des ressources nécessaires. Enfin, l'UNMAS entretient un dialogue constant avec la communauté des donateurs pour discuter des priorités et des ressources financières à réunir.

En matière de mise en garde des populations contre le danger des mines et de diffusion d'informations sur les comportements à adopter, les Nations Unies suivent une stratégie de communication et d'éducation qui vise à réduire le nombre des victimes. Cette stratégie repose sur la sensibilisation des populations à la menace présentée par les mines et engins non explosés et sur la modification de leurs comportements. A cette fin, des programmes coordonnés et ciblés d'information du public et d'éducation sur les précautions à prendre sont mis en oeuvre. Ces programmes suscitent parmi les communautés une prise de conscience collective et, ce faisant, réduisent la menace posée par les mines.



Le déminage apparaît souvent comme l'élément le plus important, et de loin le plus visible sur le terrain, de la lutte contre les mines. En dépit de nombreuses contraintes, de plus en plus de terres jadis contaminées sont aujourd'hui à nouveau exploitées grâce aux activités de déminage. Ces dernières doivent reposer sur des informations à jour et détaillées, et être menées par du personnel hautement qualifié, de façon à tirer le plus grand parti possible des ressources limitées qui sont disponibles et garantir la sécurité des démineurs. Les progrès de la technologie ont déjà permis de mettre au point de nouvelles méthodes, plus précises, de relevé des champs de mines, de cartographie et de marquage, qui permettent de se faire une idée plus exacte et plus réaliste du problème que représentent les mines terrestres de par le monde.

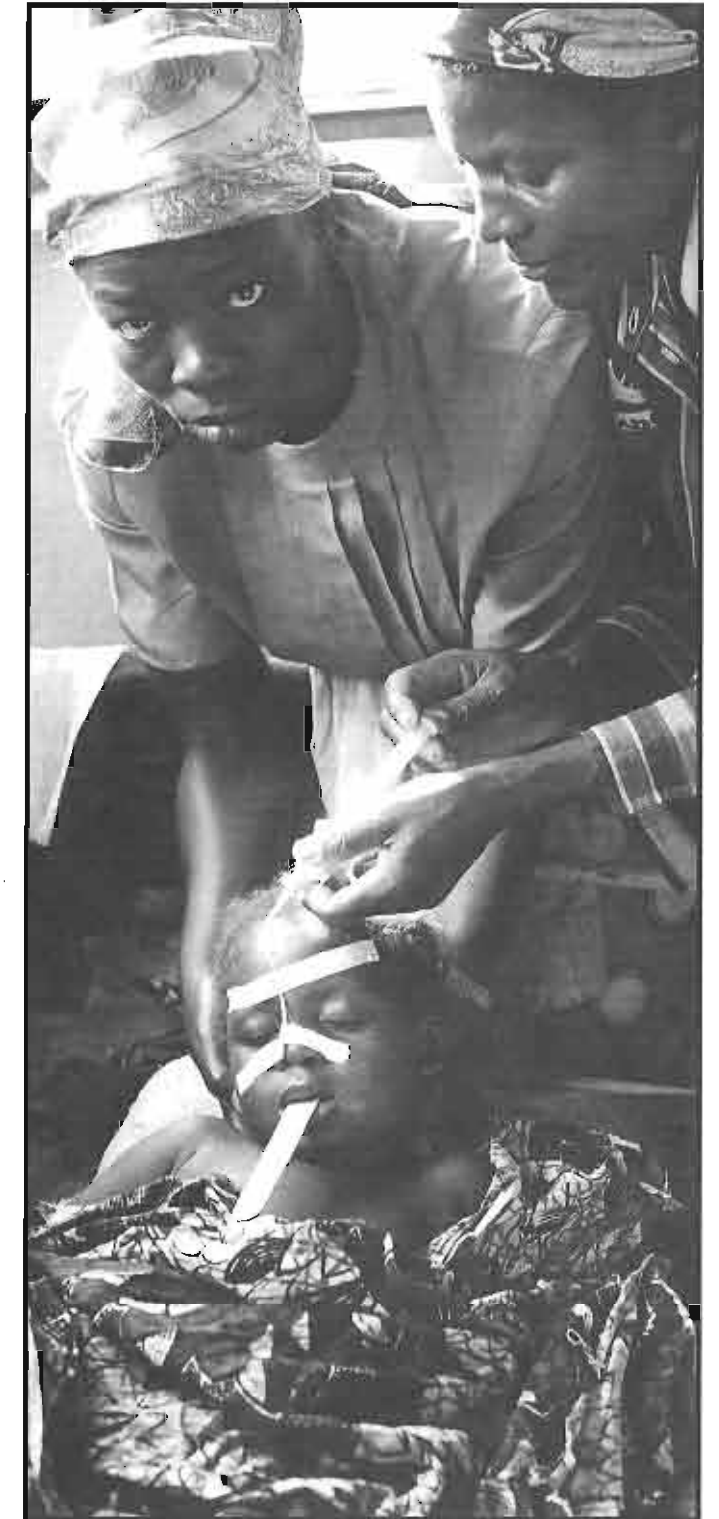


**Les mines terrestres
font un mort
ou un blessé
toutes
les 20 minutes**



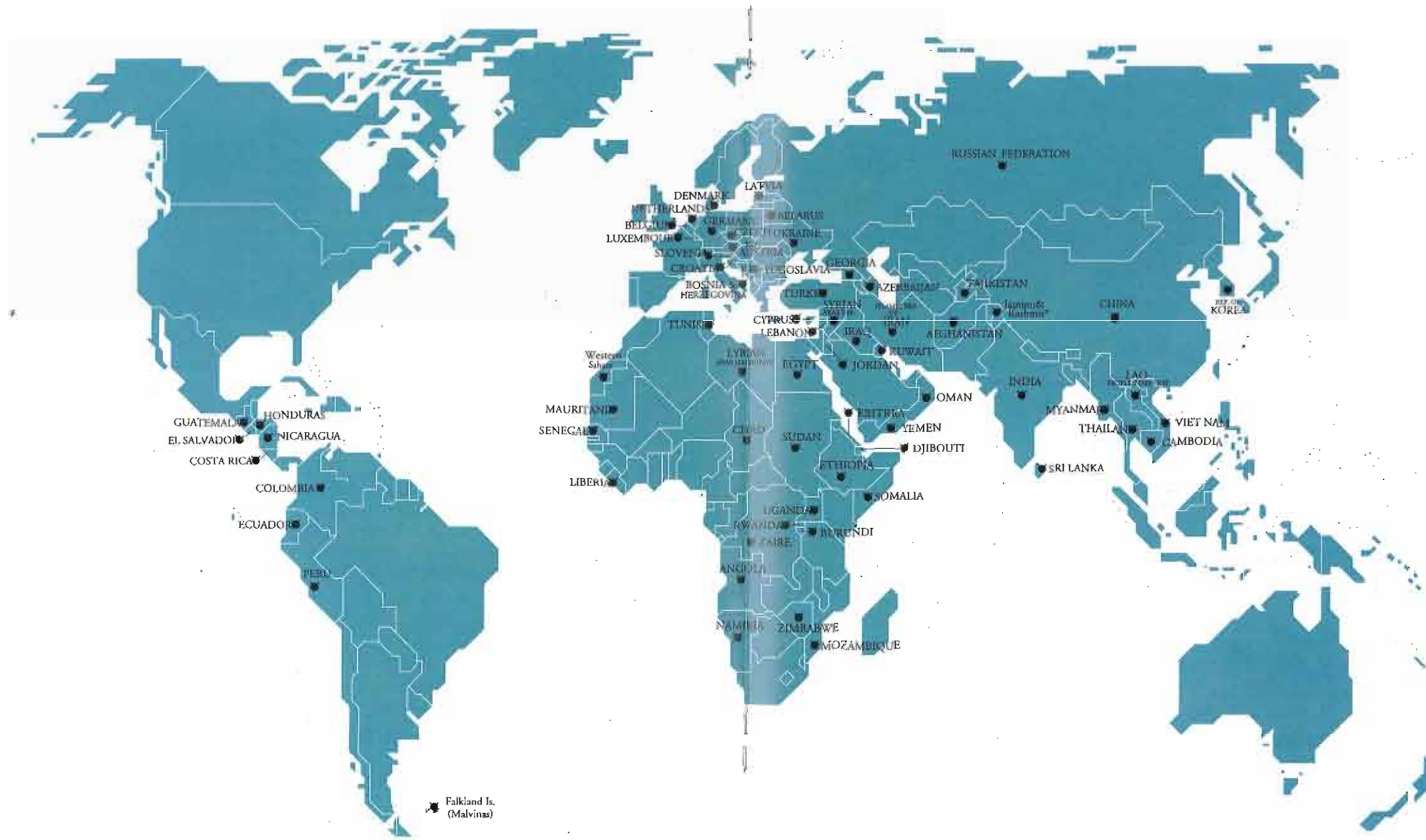
L'assistance aux victimes des mines est un aspect important de la lutte contre les mines. L'approche suivie consiste à mettre en oeuvre des programmes visant tout d'abord à dispenser des soins médicaux d'urgence aux victimes, puis à leur fournir un appui et une assistance physique et psychologique à plus long terme de façon à faciliter leur réinsertion dans la vie professionnelle et dans la société. Les programmes d'assistance aux victimes ont pour but d'assurer leur pleine réintégration dans la société civile en tant que membres productifs et appréciés.

**Au début du XXe siècle,
près de 80 % des victimes
des mines
étaient des militaires.
A la veille du XXIe siècle,
près de 80 % des victimes
sont des civils.**





Les mines terrestres: une crise mondiale



Service de lutte contre les mines

www.un.org/Depts/dpko/mine

■ Pays et régions affectés par la présence de mines terrestres



Missions d'évaluation et opérations de relevé

C'est aux autorités des pays affectés qu'il revient au premier chef de prendre les mesures de lutte contre les mines nécessaires, sur la base de facteurs politiques, économiques et sociaux. L'Organisation des Nations Unies se tient néanmoins à leur disposition pour prêter assistance en fonction des besoins et des ressources disponibles. En 1999, une trentaine de pays ont ainsi reçu, à des degrés divers, une aide technique des Nations Unies, que ce soit sous la forme de missions d'évaluation, de relevés, de projets de sensibilisation des populations, ou, lorsque le problème des mines est sévère, de soutien à la mise en place de programmes nationaux intégrés et durables couvrant tous les aspects de la lutte : sensibilisation, déminage, assistance aux victimes et plaidoyer en faveur d'une interdiction totale des mines antipersonnel.

Les missions d'évaluation ont pour but de déterminer les conséquences humanitaires et socio-économiques du problème des mines, d'identifier les capacités d'action locales et les moyens complémentaires à mettre en oeuvre, d'examiner les conditions de sécurité locales, et de s'assurer que toutes les parties impliquées sont véritablement prêtes à collaborer à un programme de lutte. Elles s'intéressent à tous les éléments d'un plan d'action intégré, et sont conduites en collaboration avec le Coordonnateur des Nations Unies pour le pays concerné, et en consultation avec les autorités militaires et civiles locales, les différents départements et agences des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et, le cas échéant, les missions diplomatiques.

Des opérations de relevé de niveau 1 (relevés socio-économiques) font souvent suite aux missions d'évaluation. Elles visent non seulement à localiser les secteurs minés, ou soupçonnés tels, mais aussi à évaluer avec précision l'impact de la présence des mines. Elles permettent ainsi de confirmer ou infirmer la validité des besoins tels que provisoirement évalués au préalable, et de faciliter ainsi la mise en place de programmes nationaux de lutte contre les mines. Les informations recueillies sont essentielles tant pour la planification et la conduite des opérations de déminage que pour celles des activités de sensibilisation au danger des mines et d'aide aux victimes. Les opérations de relevé permettent d'orienter les activités et les ressources vers les secteurs où elles sont le plus nécessaires.

Les opérations de relevé de niveau 2 (relevés techniques) visent à confirmer la présence de mines dans les zones identifiées lors des opérations de niveau 1, et à mieux définir le périmètre concerné en vue des opérations de déminage. Elles exigent du personnel dûment formé et équipé. Enfin, les opérations de relevés de niveau 3 (relevés finaux) sont réalisées en collaboration avec les équipes de déminage et enregistrent avec précision les limites des secteurs déminés.

Toutes les informations rassemblées au cours des missions d'évaluation et des opérations de relevé le sont dans l'idée que les mines terrestres constituent non seulement un obstacle au développement et au relèvement durables dans les domaines économique et social, mais aussi et surtout un problème humanitaire majeur. C'est dans cette perspective que l'impact des mines doit être analysé et que les programmes de lutte doivent être développés.

Pays où pourraient être réalisés des relevés de niveau 1

Azerbaïdjan	Bosnie-Herzégovine
Cambodge	Equateur
Erythrée	Ethiopie
Iran	Iraq
Mozambique	Pérou
Sahara occidental	Somalie
Sri Lanka	Tchad
Thaïlande	Yémen
Zimbabwe	

RESULTATS DES DERNIERES MISSIONS D'EVALUATION

PAYS	AZERBAIDJAN	BURUNDI	EQUATEUR	ETHIOPIE	JORDANIE	LIBAN	PEROU	SOMALIE	SOUDAN	YEMEN
IMPACT DES MINES ET ENGINS NON EXPLOSES SUR : (faible/moyen/élevé)										
Rapatriment des réfugiés	moyen	moyen	faible	faible	faible	faible	faible	moyen	élevé	faible
Réinstallation des personnes déplacées	moyen	faible	faible	moyen	faible	moyen	faible	moyen	élevé	faible
L'aide humanitaire	faible	moyen	faible	faible	faible	faible	faible	faible	élevé	faible
Vies humaines	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	élevé	moyen
Développement socio-économique	moyen	faible	moyen	faible	faible	moyen	moyen	élevé	élevé	moyen
Santé	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	élevé	faible
BESOINS D'ASSISTANCE : (faible/modéré/élevé)										
Assistance aux victimes	faible	faible	faible	faible	modéré	modéré	faible	modéré	élevé	modéré
Sensibilisation aux danger des mines	élevé	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	élevé	modéré
Relevés et marquage	élevé	faible	modéré	élevé	faible	élevé	modéré	élevé	élevé	élevé
Déminage	modéré	faible	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	modéré	élevé
CONVENTION D'OTTAWA : (ratifiée/signée/pas signée)	pas signée	signée	ratifiée	signée	ratifiée	pas signée	ratifiée	pas signée	signée	ratifiée



Portefeuille de projets de lutte contre les mines

Le premier programme humanitaire de lutte contre les mines des Nations Unies a été mis sur pied en Afghanistan en 1988. Aujourd'hui, 18 programmes de lutte contre les mines sont en cours sous les auspices ou avec l'appui des Nations Unies. Le nombre de partenaires impliqués dans ces programmes, qu'il s'agisse d'entités du système des Nations Unies ou d'autres organismes humanitaires, a lui aussi constamment augmenté. Il est ainsi apparu nécessaire de présenter de façon tout à la fois claire et succincte les différents programmes en cours, leurs besoins financiers et leur modalités d'exécution, pour le compte des donateurs. Le Service de lutte contre les mines prépare et met à jour régulièrement à cette fin un "portefeuille de projets de lutte contre les mines". Ce document est élaboré en coopération avec le Groupe de coordination interorganisations pour la lutte contre les mines. Il vise à dresser un tableau complet des projets soutenus par le système des Nations Unies, de leurs objectifs, des partenaires qui participent à leur exécution, des ressources nécessaires et des mécanismes de financement utilisés. Certains de ces projets sont aussi inclus dans des Appels interinstitutions communs d'urgence (CAP), mais pour d'autres, aucun autre mécanisme de mobilisation de ressources n'existe. Ce Portefeuille, mis à jour tous les trois mois et révisé chaque année, constitue un moyen de discuter les besoins financiers nécessaires à la lutte contre les mines avec les bailleurs de fonds.



**Les mines terrestres
sont un terrible fléau
pour l'être humain,
la famille et la société.**



**Les mines terrestres
ne choisissent pas
leurs victimes,
beaucoup sont
des femmes
et des enfants.**

Directives internationales sur la sensibilisation au danger des mines

Les Directives internationales sur la sensibilisation au danger des mines et des engins non explosés sont le produit d'intenses consultations entre les pays donateurs, les organismes des Nations Unies, le CICR et les ONG. Leur but est de développer des recommandations concrètes en matière d'éducation et de sensibilisation au danger des mines. Elles ont été élaborées par l'UNICEF, responsable des activités des Nations Unies dans ce domaine, et ont été présentées à la première réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa, à Maputo (Mozambique) en mai 1999.

Les Directives énoncent les mesures et les procédures qu'il a été convenu d'adopter pour assurer l'efficacité de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes de sensibilisation. Elles devraient avoir pour effet d'améliorer leur qualité, leur gestion et leur transparence. Comme l'indique leur intitulé, les directives ne s'intéressent pas seulement au problème des mines, mais aussi à celui des engins non explosés qui font tout autant de morts et de blessés parmi les populations qui vivent dans les régions contaminées. Afin de familiariser les planificateurs et gestionnaires de programmes à la sensibilisation au danger des mines, les directives couvrent, en quatre chapitres distincts, l'ensemble du cycle de programmation, de l'étude de faisabilité et de l'évaluation des besoins, à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes.

Mobilisation des ressources

Les objectifs humanitaires de la lutte contre les mines, et notamment du déminage, de la sensibilisation des populations, de l'assistance aux victimes et des activités de plaidoyer en faveur d'une interdiction totale des mines antipersonnel, ne pourront être atteints que si les Etats Membres et la communauté internationale dans son ensemble fournissent les ressources nécessaires. Alors qu'on ne comptait qu'un seul programme de lutte contre les mines il y a dix ans, celui d'Afghanistan, les Nations Unies en soutiennent actuellement dix-huit dans différents pays et en lancent chaque année de nouveaux. Les contributions des donateurs sont donc plus que jamais nécessaires : en effet, tous ces programmes ainsi que les activités de coordination au Siège de l'ONU (les activités de l'UNMAS en particulier) sont essentiellement financés par des fonds volontairement versés à cet effet par les gouvernements et les organisations multilatérales.

Dans la mesure où les ressources disponibles ne permettent pas de satisfaire tous les besoins, les Nations Unies cherchent à élargir l'éventail des donateurs et sollicitent le concours de nouveaux partenaires. Une plus grande coopération avec le secteur privé et les milieux universitaires est pour cela souhaitable. Expliquer le problème des mines dans les médias, révéler à quel point ses conséquences sont dramatiques, faire mieux connaître les activités de l'ONU et délivrer un message d'espoir à un vaste public sont autant des moyens de sensibiliser l'opinion et de mobiliser des fonds. Conscient qu'il reste beaucoup à faire, le Service de lutte contre les mines est déterminé à intensifier sa collaboration avec les autres partenaires des Nations Unies pour obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Au sein du système des Nations Unies, c'est en effet au Service de lutte contre les mines qu'incombe la responsabilité de coordonner la mobilisation des ressources. Les autres organismes, programmes et fonds des Nations Unies, continuent néanmoins à mener leurs propres activités d'appels de fonds. Les mécanismes financiers utilisés sont par conséquent multiples. Les principaux sont le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan et les Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la lutte contre les mines dans des pays tels que l'Angola, la Bosnie, le Cambodge, le Laos et le Mozambique.

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan, géré par le Bureau de coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, et les Fonds d'affectation spéciale du PNUD financent des programmes de lutte contre les mines à long terme qui visent à renforcer les capacités locales dans le cadre de programmes globaux et intégrés de développement socio-économique. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines, qui relève de l'UNMAS, sert essentiellement à financer la coordination globale des activités de lutte contre les mines des organismes des Nations Unies, les programmes humanitaires d'urgence, les missions d'évaluation ainsi que le lancement de nouveaux projets. Il est

également utilisé pour avancer des fonds aux programmes de long terme lorsque ceux-ci font face à des difficultés temporaires.

Le montant total des ressources versées au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines depuis sa création dépasse 55 millions de dollars. La majorité de ces ressources ont été affectées à des projets ou programmes spécifiques en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, au Kosovo (RFY), au Laos, au Mozambique, en Somalie, au Yémen, ainsi qu'en Amérique latine. Il est néanmoins essentiel que soient également versés des fonds sans affectation particulière pour financer, en fonction des besoins, des opérations d'urgence, des opérations prioritaires ou des opérations ne bénéficiant pas de ressources suffisantes.

Depuis 1994, grâce au soutien généreux des donateurs, des résultats notables ont déjà été obtenus. Toutefois, étant donné l'énormité de la tâche qui reste à accomplir, la communauté internationale doit poursuivre son engagement. Le Service de lutte contre les mines, pour sa part, a l'intention de continuer son dialogue avec les donateurs au cours des années à venir. Un accent plus marqué sera mis sur la programmation à long terme et sur l'élaboration d'un plan stratégique. Cette programmation à longue échéance exigera de l'UNMAS qu'il définisse des objectifs clairs, et des donateurs qu'ils s'engagent à fournir un appui soutenu, l'idée étant que seule cette association permettra de redonner espoir aux différents pays du monde qui sont affectés par le problème des mines.

Contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte contre les mines (en dollars E.-U.)

1994	300 000 dollars
1995	16,3 millions de dollars
1996	11,6 millions de dollars
1997	8,1 millions de dollars
1998	11,1 millions de dollars
1999	8 millions de dollars

au 1er novembre 1999

Gestion de l'information

Du fait de l'ampleur du problème des mines, du nombre considérable de facteurs à prendre en compte pour le maîtriser, et du nombre de partenaires impliqués dans la lutte, la mise en oeuvre d'un système d'information efficace est une priorité pour l'UNMAS. Un tel système d'information apportera un soutien essentiel à la planification, la gestion, et le suivi des programmes sur le terrain. Il servira non seulement aux partenaires des Nations Unies, mais aussi aux autres partenaires. Un accord a été conclu pour son développement entre l'UNMAS et le Centre international de déminage humanitaire de Genève.

La première phase du projet, le développement d'un module terrain, vient tout juste de se conclure. Ce module a été mis au point à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de plusieurs des programmes déjà en place, et est destiné à être utilisé dans tous les pays affectés par les mines. Il comporte une base de données et un Système d'information géographique (SIG) de façon à stocker, compiler et analyser les informations requises, notamment celles assemblées lors des relevés des niveaux 1, 2 et 3. Il peut traiter les données concernant l'impact de la contamination par les mines ainsi que les données relatives aux activités de sensibilisation et d'aide aux victimes. Le module en question est déjà utilisé au Kosovo. Il sera progressivement mis à la disposition des autres programmes s'ils le souhaitent, accompagné de la formation requise.

La deuxième étape du projet concerne la mise au point du module de traitement et de diffusion de l'information qui sera utilisé au Siège de l'ONU. Une fois achevé, il sera mis en place un réseau reliant les autres bases de données des divers partenaires afin de constituer un système complet de gestion de l'information pouvant servir de base à la planification stratégique et à la gestion de toutes les activités de lutte contre les mines.

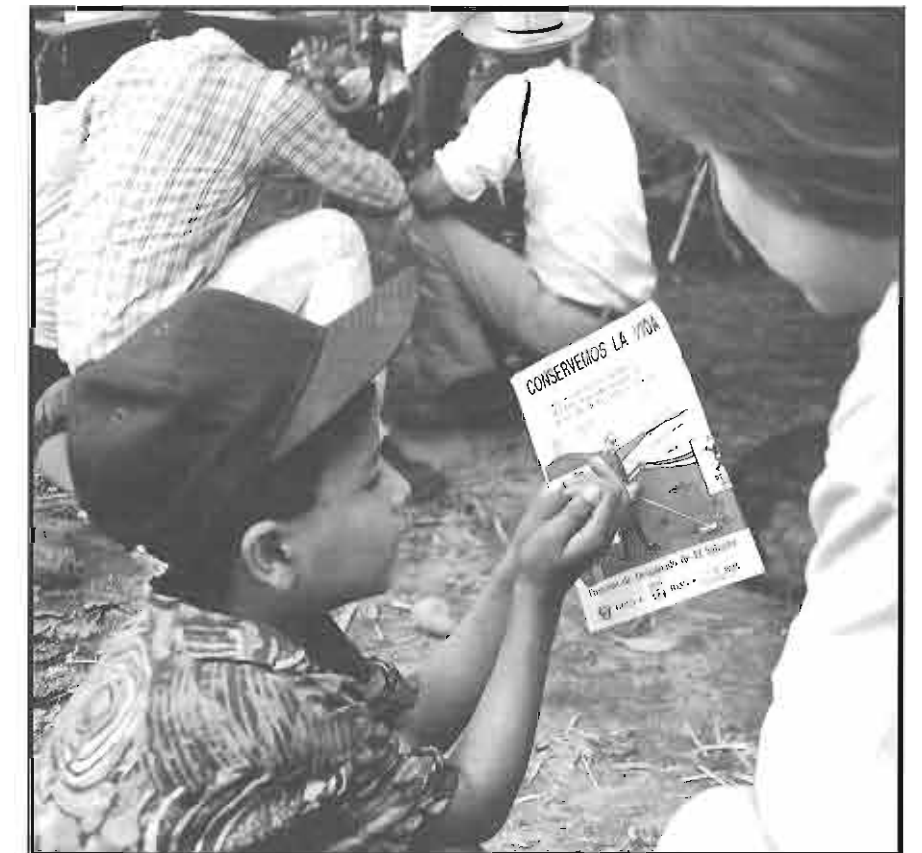
L'Organisation des Nations Unies et la société civile: un partenariat pour lutter contre les mines

La société civile a joué un rôle essentiel dans le processus d'Ottawa. Sans son travail, l'opinion publique n'aurait jamais été sensibilisée au problème des mines comme elle l'a été. C'est parce qu'elle reconnaît l'importance de cette contribution que l'Organisation des Nations Unies cherche à renforcer davantage encore son partenariat avec les ONG, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les individus impliqués dans la lutte, de façon non seulement à promouvoir une interdiction totale des mines antipersonnel, mais aussi à réaliser sur le terrain des projets efficaces et adaptés.

Au niveau du Siège, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres et le CICR se sont associés aux organismes et départements intéressés des Nations Unies au sein d'un Comité directeur pour la lutte contre les mines placé sous la direction du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Ce comité a pour mission de soutenir la coordination et l'intégration de toutes les activités de lutte contre les mines.

Au niveau des pays affectés, des ONG comme Handicap International, le Mines Advisory Group, Norwegian People's Aid et le Halo Trust sont souvent présentes et opérationnelles avant que l'ONU ne soit en mesure d'intervenir. Ces organisations demeurent par la suite d'importants partenaires pour la mise en oeuvre des programmes intégrés promus et soutenus par les Nations Unies. L'ensemble du programme développé en Afghanistan, par exemple, repose sur un mécanisme central de coordination dirigé par l'ONU et sur la participation de différentes ONG locales et internationales chargées de l'exécution des relevés, des opérations de déminage ainsi que des activités de sensibilisation des populations et de plaidoyer.

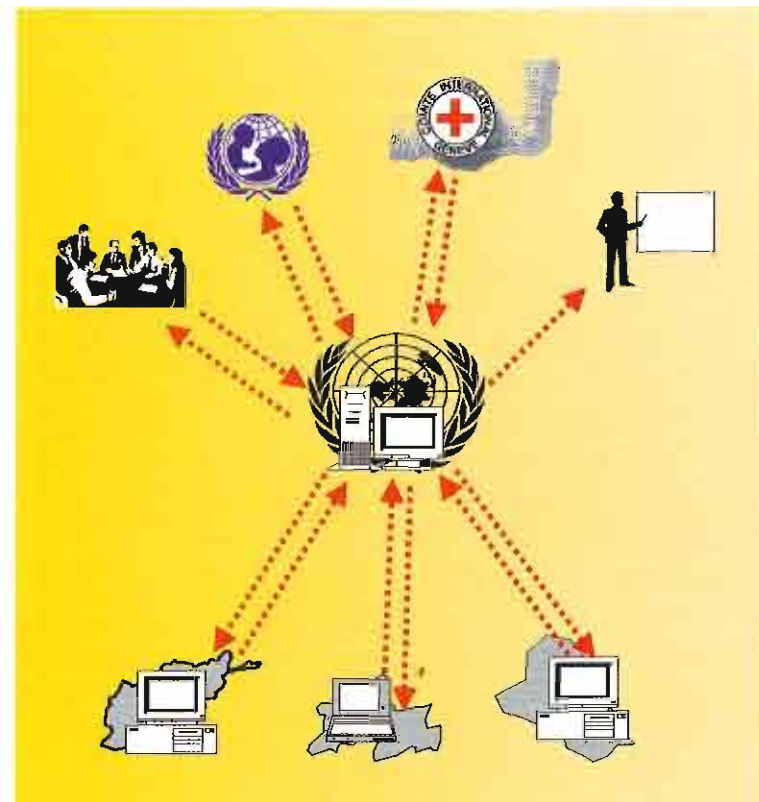
La « Global Landmine Survey



Initiative » constitue l'exemple le plus récent de la collaboration qui s'est instaurée entre le système des Nations Unies et les ONG dans un esprit de confiance et de respect mutuel. Dans le cadre de cette initiative, les ONG, le Service de lutte contre les mines et d'importants donateurs ont établi un mécanisme institutionnel spécialement conçu pour faciliter la coordination des ressources et des compétences nécessaires à la réalisation des relevés de niveau 1 dans les pays affectés. Cette initiative est appuyée financièrement par la Fondation des Nations Unies pour un partenariat international, elle-même financée grâce au don que Ted Turner a fait à l'Organisation des

Nations Unies.

Il a fallu, et il faudra encore, beaucoup de volonté et d'honnêteté pour rapprocher les cultures très différentes des Nations Unies d'une part, et de la communauté des ONG d'autre part. Toutefois, les efforts en ce sens se sont révélés non seulement utiles, mais aussi indispensables pour faire en sorte que le meilleur parti soit tiré des ressources disponibles pour la lutte contre les mines et pour minimiser les risques de doubles emplois. L'Organisation des Nations Unies ne négligera donc aucune occasion de promouvoir une coopération toujours plus étroite avec la société civile dans la lutte commune contre les mines.



Ce qu'il reste à accomplir

En permettant la conclusion puis l'entrée en vigueur, le 1er mars 1999, du Traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, la communauté internationale a formellement reconnu que le problème posé par les mines terrestres constituait une grave crise humanitaire.

Néanmoins, les souffrances causées par les mines persistent, et les conflits internes ne cessent d'exacerber le problème. Alors que nombre d'experts militaires sont convaincus que les mines terrestres ne sont plus une arme viable, elles restent aisément disponibles et continuent à être déployées sans discrimination tant leur valeur psychologique de dissuasion paraît dépasser leur valeur tactique.

Les Nations Unies s'efforcent de contribuer à la lutte de façon tout à la fois globale et impartiale. La politique développée à cette fin reflète la volonté de réformes du Secrétaire général et renforce la capacité d'action du système des Nations Unies dans son ensemble. Des principes de base ont été élaborés en matière de sensibilisation au danger des mines, de relevés et de déminage, d'aide aux victimes, et de plaidoyer en faveur d'une interdiction totale des mines antipersonnel. Les responsabilités du Service de lutte contre les mines et des partenaires du système des Nations Unies ont été clairement définies.

Les efforts de la communauté internationale méritent également d'être soulignés. Grâce aux contributions généreuses des donateurs, le déminage a beaucoup avancé, mais les ressources sont limitées et les besoins d'assistance multiples. Il faudra par conséquent resserrer la coopération avec tous les partenaires, dont les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Le Service de lutte contre les mines est là pour assurer, au sein du système des Nations Unies, la coordination nécessaire. Il est bien conscient que beau-

coup reste à accomplir pour apporter l'aide requise à long terme.

D'ores et déjà, la mise en oeuvre d'une politique globale et intégrée de lutte contre les mines a permis de tirer un certain nombre d'enseignements essentiels. Le plus important peut-être est qu'avec suffisamment de ressources et une bonne coordination, il sera possible de maîtriser le problème des mines en quelques années, et non en quelques décennies. En attendant d'en arriver là, il est possible, par le biais de programmes de sensibilisation bien ciblés, d'apprendre aux communautés affectées à s'adapter et à continuer à vivre malgré la présence de mines.

Un autre enseignement des actions entreprises au cours de dernières années a trait aux rôles respectifs des gouvernements des pays affectés et des pays et organismes internationaux disposés à fournir aide et assistance : ce sont les gouvernements des pays affectés par les mines qui sont en premier chef responsables des programmes de lutte requis. Leur rôle est central et absolument essentiel. L'appui technique et financier de la communauté internationale et des Nations Unies est néanmoins souvent essentiel.

La lutte contre les mines est avant tout axée sur l'être humain. Elle tend à donner aux populations sinistrées la possibilité de vivre à l'abri des menaces physiques, socio-économiques et psychologiques causées par ces armes aveugles et meurtrières. Par ses activités, le Service de lutte contre les mines de l'Organisation des Nations Unies est résolu à faire en sorte que ceux qui vivent aujourd'hui sous cette épée de Damoclès aient au plus vite la possibilité de mener à nouveau une existence paisible et productive.



Ce que vous pouvez faire en tant qu'individu

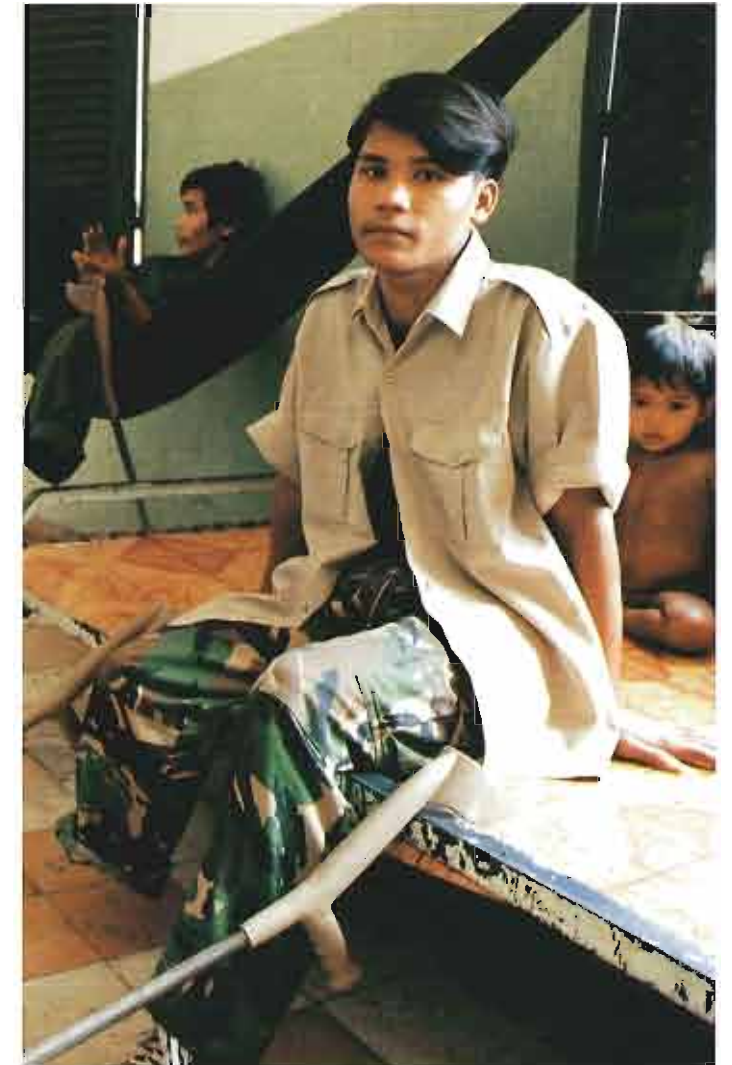
Informez-vous sur la question

Partagez cette information avec vos proches et vos amis

Militez auprès de votre gouvernement ou de vos représentants locaux

Militez au sein de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

Consultez le site Web de l'ONU www.un.org/Depts/dpko/mine



Organisation des Nations Unies

Service de lutte contre les mines (UNMAS)
Organisation des Nations Unies
304 E. 45th Street, Room 360, New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (212) 963-1875
Télécopie : (212) 963-2498
Courrier électronique : MINEACTION@un.org
Site Web : www.un.org/Depts/dpko/mine

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Bureau des programmes d'urgence
Maison de l'UNICEF, New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (212) 326-7068
Télécopie : (212) 326-7037
Site Web : www.unicef.org

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Projet de lutte contre les mines
Division des interventions d'urgence
One UN Plaza, New York, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (212) 906-5820
Télécopie : (212) 906-6887
Site Web : www.undp.org/erd/mineaction/index.htm

Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)
Groupe de lutte contre les mines
405 Lexington Avenue, New York, NY 10174
Téléphone : (212) 457 1161
Télécopie : (212) 457 4049

Le Bulletin d'information MINES TERRESTRES est publié quatre fois par an par l'Organisation des Nations Unies. Pour de plus amples informations s'adresser à :

Service de lutte contre les mines (UNMAS)
Organisation des Nations Unies

304 E. 45th Street, Room 360
New York, NY 10017
Téléphone : (212) 963-1875
Télécopie : (212) 963-2498
Site Web : www.un.org/Depts/dpko/mine



LES MINES TERRESTRES